

MODIFICATION N° 4
Approbation - 2024

VENISSIEUX

REGLEMENT

C.3.1 – Prescriptions d'urbanisme



Vénissieux

- ☒ Emplacements réservés de voirie
(article L.151-41 1° du Code de l'urbanisme)
- ☒ Emplacements réservés aux cheminements piétons ou cyclistes
(article L.151-41 1° du Code de l'urbanisme)
- ☒ Emplacements réservés aux équipements publics
(article L.151-41 2° du Code de l'urbanisme)
- ☐ Emplacements réservés aux espaces verts ou nécessaires aux continuités écologiques
(article L.151-41 3° du Code de l'urbanisme)
- ☒ Localisations préférentielles pour équipements
(article L.151-41 du Code de l'urbanisme)
- ☐ Périmètres d'attente de projet
(article L.151-41 5° du Code de l'urbanisme)
- ☒ Secteurs de mixité fonctionnelle
(article L.151-9 du Code de l'urbanisme)
- ☒ Secteurs de taille et de capacité d'accueil limitées en zone A et N
(article L.151-13 du Code de l'urbanisme)
- ☒ Espaces boisés classés ponctuels (arbres remarquables)
(article L.113-1 du Code de l'urbanisme)
- ☐ Réservations pour programme de logements
(article L. 151-41 4° du Code de l'urbanisme)
- ☒ Secteurs de taille minimum de logement
(article L.151-14 du Code de l'urbanisme)
- ☒ Secteurs de mixité sociale
(article L.151-15 du Code de l'urbanisme)

EMPLACEMENTS RESERVES DE VOIRIE

Vénissieux

N°	Localisation	Opération	Bénéficiaire
1	Route de Vienne de : Rue François Gros à : Limite de Saint-Fons	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON
3	Rue du Professeur Roux de : Rue Ludovic Bonin à : Rue Vaillant Couturier	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON
4	Rue Ludovic Bonin de : Rue du Professeur Roux à : Route de Vienne	Création de voie	METROPOLE DE LYON
5	Avenue Francis de Pressensé de : Rue du Moulin à vent à : Rue Roger Salengro	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON
6	Rue Vaillant Couturier de : Route de Vienne à : Rue Pierre Brossolette	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON
7	Rue Ernest Renan de : Route de Vienne à : Rue du Professeur Roux	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON
9	Rue Roger Salengro de : Avenue Francis de Pressensé à : Boulevard Laurent Bonnevey	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON
10	Rue des Frères Lanfranchi de : Boulevard Laurent Bonnevey à : Rue Marcel Sembat	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON
14	Rue des frères Amadéo de : Avenue Berliet à : Avenue Charles de Gaulle (RD 518)	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON
16	Rue Marx Dormoy de : Boulevard Irène Joliot-Curie à : Rue Raimu	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON
27	Rue de l'Ancienne Gare de : Rue Eugène Maréchal à : Rue Catherine de Chaponay	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON
28	Rue Victor Hugo de : Rue E. Maréchal à : Rue Paul Bert	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON
29	Rue Emile Zola de : Boulevard Laurent Gérin à : Rue Victor Hugo	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON
33	Rue Antoine Billon de : Avenue Marcel Paul à : Rue Guy Fischer	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON
35	Impasse des Razes de : Route de Corbas à : Limite zone AU1	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON
37	Rue Jules Ferry de : Rue Jean Macé à : Passage Parmentier	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON
40	Chemin de Feyzin de : Rue Alfred Dreyfus à : Avenue Marcel Cachin	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON
42	Chemin de la Cote de : Route de Corbas à : Limite zone AU3	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON

EMPLACEMENTS RESERVES DE VOIRIE

Vénissieux

N°	Localisation	Opération	Bénéficiaire
52	Rue Président Salvador Allende de : Impasse Julien Racamond à : Chemin du Charbonnier	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON
55	Avenue Jules Guesde de : Rue Général Petit à : Boulevard Ambroise Croizat	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON
62	Rue du Docteur Jean Long de : Limite communale de Feyzin à : Limite communale de Corbas	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON
64	Chemin du Génie de : Route de Vienne à : Allée Denis Papin	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON
65	Prolongement du chemin de Tache Velin de : Avenue Francis de Pressensé (avec rond-point) à : Rue des Frères Lanfranchi	Création de voie	METROPOLE DE LYON
66	Rue Joseph Muntz de : Avenue Charles de Gaulle à : Avenue Berliet	Création de voie	METROPOLE DE LYON
69	Voie Nouvelle de : Chemin de Feyzin à : Rue de la Démocratie	Création de voie	METROPOLE DE LYON
70	Voie Nouvelle de : Rue Jules Ferry à : Vers le site de la médiathèque	Création de voie	METROPOLE DE LYON
72	Rue Gambetta de : Rue Jean Macé à : Rue Alfred Dreyfus	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON
73	Voie Nouvelle de : Rue Pasteur à : Site de la médiathèque	Création de voie	METROPOLE DE LYON
74	Voie Nouvelle de : Rue Pasteur à : Limite Nord de la parcelle CI 124	Création de voie	METROPOLE DE LYON
77	Voie Nouvelle de : Avenue de la République à : Raccordement au tronçon projeté en face de la rue M. Dussurgey	Création de voie	METROPOLE DE LYON
78	Voie Nouvelle de : Rue des Frères Louis et Emile Bertrand à : Limite Sud de la parcelle AZ 98	Création de voie	METROPOLE DE LYON
79	Voie Nouvelle de : Rue Président Salvador Allende à : Rue Jean Sébastien Bach	Création de voie	METROPOLE DE LYON
80	Rue Paul Bert de : Boulevard Ambroise Croizat à : Rue Victor Hugo	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON
81	Boulevard Irène Joliot Curie de : Boulevard Marcel Sembat à : Au droit de la parcelle AX2	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON
82	Bretelle de sortie du Boulevard Laurent Bonnevey de : Boulevard Laurent Bonnevey à : Avenue Jules Guesde	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON
83	Rue Pasteur de : Rue Gambetta à : Rue Jules Ferry	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON

EMPLACEMENTS RESERVES DE VOIRIE
Vénissieux

N°	Localisation	Opération	Bénéficiaire
84	Bretelle de sortie de : Rue des Frères Louis et Emile Bertrand à : Avenue Francis de Pressensé	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON
85	Voie Nouvelle de : Rue Antoine Billon à : Parcelle BV 20 (incluse)	Création de voie	METROPOLE DE LYON
86	Rue du Thioley de : Rue Marcel Pagnol à : Avenue Jules Guesde	Création de voie	METROPOLE DE LYON
87	Voie Nouvelle de : Rue Marx Dormoy à : Boulevard Irène Joliot Curie	Création de voie	METROPOLE DE LYON

EMPLACEMENTS RESERVES AUX CHEMINEMENTS PIETONS OU CYCLISTES
Vénissieux

N°	Localisation	Bénéficiaire	Largeur approximative
1	de : Avenue Francis de Pressensé à : Avenue Viviani	COMMUNE	5m

EMPLACEMENTS RESERVES AUX EQUIPEMENTS PUBLICS
VENISSIEUX

N°	Localisation	Affectation	Bénéficiaire
1	Voie ferrée (angle Ambroise Croizat)	S.N.C.F	ETAT
2	Voie ferrée (ouest pont Berliet)	S.N.C.F	ETAT
4	Boulevard Ambroise Croizat (angle voie ferrée)	PLACE PUBLIQUE	METROPOLE DE LYON

**LOCALISATIONS PREFERENTIELLES POUR EQUIPEMENTS
VENISSIEUX**

N°	Localisation	Affectation	Bénéficiaire
1	Rue Puisoz / Rue Simone Veil / Avenue Jules Guesde / Boulevard Laurent Bonnevey	Equipement public = équipement culturel et d'enseignement (8 000 m² d'emprise de terrain environ)	METROPOLE DE LYON

SECTEURS DE MIXITE FONCTIONNELLE

Vénissieux

N°	Destinations et sous destinations des constructions	Répartition au sein du secteur
1	Activités de services où s'effectue l'accueil d'une clientèle: showroom	Rez-de-chaussée des constructions projetées à l'échelle du secteur de mixité fonctionnelle
1	Bureau	Niveaux au dessus des rez-de-chaussée des constructions projetées à l'échelle du secteur de mixité fonctionnelle
2	Destinations autorisées dans la zone	50% minimum de la SDP totale dont la totalité des rez-de-chaussée des constructions projetées
2	Bureau	50% maximum de la SDP totale
3	Equipement d'intérêt collectif	15% maximum de la SDP totale à l'échelle du secteur de mixité fonctionnelle et n excédant pas 400 m2 de SDP
4	Equipement d'intérêt collectif	100% maximum de la SDP
5	Bureau	66% maximum de la SDP
6	Industrie	100% de la surface de plancher du secteur

SECTEURS DE TAILLE ET DE CAPACITE D'ACCUEIL LIMITEES EN ZONE A ET N

Vénissieux

N° de secteur	Localisation	Destination	Hauteur, Implantation, Densité	Raccordement aux réseaux publics et Conditions d'hygiène et de sécurité
N2s1	Secteur Parilly : rue des Sports, boulevard de Parilly	Seuls sont autorisés les usages et affectations des sols, constructions et activités suivantes : - <u>Activités de services ou s'effectue l'accueil d'une clientèle</u> : usages et affectations des sols, constructions et activités liés à l'exploitation du centre équestre existant (type manèges).	<u>Implantation et Densité</u> : Se reporter aux dispositions graphiques du règlement (inscription de polygones d'implantation). <u>Hauteur</u> : Se reporter aux dispositions graphiques du règlement (inscription d'une hauteur graphique) et, concernant le volume enveloppe de toiture et de couronnement, se reporter au chapitre 2 du règlement de la zone N2.	<u>Raccordement aux réseaux publics existants</u> : - Présence d'un réseau public d'eau potable sous le boulevard de Parilly : Se reporter au chapitre 6 de la partie I du règlement. Présence d'un réseau public d'assainissement collectif sous le boulevard de Parilly : Se reporter au chapitre 6 de la partie I du règlement. <u>Défense et lutte contre l'incendie</u> : Se reporter au chapitre 6 de la partie I du règlement.
N2s2	Secteur de Parilly : boulevard du Stade / rue du Clos Verger	Seuls sont autorisés les usages et affectations des sols, constructions et activités suivantes : - <u>Equipements d'intérêt collectif et services publics</u> : vestiaires PMR liés au complexe sportif du parc	<u>Implantation</u> : se reporter au chapitre 2 du règlement de la zone N2 <u>Densité</u> : la densité est définie par un Coefficient d'Emprise au Sol (CES) de 0,30 <u>Hauteur</u> : 7m	<u>Raccordement aux réseaux publics existants</u> : -Présence d'un réseau public d'eau potable sous la rue du clos verger avec un compteur en limite de la rue Clos verger et le stade -Un réseau public d'assainissement traverse la rue du clos verger <u>-Défense et lutte contre l'incendie</u> : présence d'une bouche incendie rue du clos verger (face au n° 28)

ESPACES BOISES PONCTUELS (ARBRES REMARQUABLES)
Vénissieux

Sujet	Localisation	Observations
SOPHORA JAPONICA	Angle Pont Berliet et Chemin du Charbonnier	Sujet bien développé et en bon état sanitaire
SEQUIADENDRON GIGANTEUM	Parc piscine Auguste Delaune	Sujet structurant et bon état sanitaire

SECTEURS DE TAILLE MINIMALE DE LOGEMENTS
Vénissieux

N° de secteur	Seuil d'exigibilité	Pourcentage minimal de la surface de plancher du programme de logements soumise à la servitude de taille ou de typologie	Taille minimale ou typologie des logements
1	Opération neuve ou changement de destination à partir de 1500 m ² de surface de plancher (SDP)	15%	T4 et plus
2	Opération sur construction existante à destination d'habitation créant 3 logements ou plus	70%	T3 et plus

**SECTEURS DE MIXITE SOCIALE
VENISSIEUX**

N°	Nature du programme	Seuil d'exigibilité	Pourcentage minimal de la surface de plancher du programme affecté au logement aidé	Catégorie de logement aidé et ventilation de la surface de plancher affectée au logement aidé
1	Construction neuve ou changement de destination	Au delà de 1500 m² de surface de plancher	25%	PLUS-PLAI-PLS